

Camp : Infos pratiques

Dates de camp

Baladins : du 7 au 14 août Lutins : du 4 au 14 août Louveteaux : du 4 au 14 août Guides* : du 1 ^{er} au 14 août Scouts* : du 1 ^{er} au 14 août *Précamp pour les aînés à partir du 30 juillet	<u>Pour tous</u> En province de Liège (Les adresses exactes seront révélées lors de la journée complète du 29 juin)
Pionniers du 1er au 14 août	En Lettonie

Comme il est de coutume, nous demandons **aux parents d'assurer le transport le jour du départ**. Tous, des baladins aux scouts, partiront dans la province de Liège. Les détails de la première journée ainsi que les heures exactes d'arrivée au camp vous seront communiqués via le dossier de camp le 29 juin.

Le retour en autocar est prévu le 14 août à 17h au parking du hall omnisport.

Prix

Baladins : 95€

Lutins/Louveteaux : 115€

Guides /Scouts 125€

Pionniers : voir dossier de camp

Réductions (Les chefs ne comptent pas dans le calcul)

2 animés dans l'Unité – 5€ sur le prix total pour la famille

3 animés dans l'Unité – 15€ sur le prix total pour la famille

4 animés dans l'Unité – 30€ sur le prix total pour la famille

Merci de verser les montants sur le compte BE06 0682 0764 7422 de l'unité scoute St Gery de Rebecq **pour le 30 juin au plus tard**

N'oubliez pas de mentionner le nom et la section de votre(vos) enfant(s) dans la communication.

Un problème financier ne peut être en aucun cas la cause d'une absence au camp.

Si tel est le cas, parlez-en aux CU's !

Formulaires pour le camp à compléter et à remettre à l'animateur de votre enfant pour le 29 juin lors de la remise des dossiers de camp

1. La fiche médicale de votre enfant :

Normalement vous l'avez remise à l'animateur responsable de votre enfant début d'année.

Si depuis, il y a eu des modifications, veuillez compléter et imprimer une nouvelle fiche en y notant simplement les modifications.

Si vous ne l'avez pas encore complétée cette année, il est **INDISPENSABLE** de le faire pour le camp et de la remettre lors de la remise du dossier de camp. Il y va de la bonne prise en charge de votre enfant durant le camp.

2. L'autorisation parentale

Elle doit être complétée comme chaque année.

Vous trouverez les nom et prénom de l'animateur responsable de votre enfant à la dernière page de ces infos.

Pour **les pionniers mineurs**, ce formulaire autorisant votre enfant à quitter la Belgique doit être **certifié conforme par la Commune et rendu le 29 juin à vos chefs**.

Ces 2 documents sont téléchargeables sur www.lelien.net rubrique documents/administration

Quelques conseils

Matériel

ATTENTION : Chaque année, lors des visites de camp, nous constatons qu'un bon nombre d'enfants n'ont pas le **matériel adapté** pour vivre un camp sans encombre !

Nous vous demandons donc **avant le départ** de vérifier l'état des matelas pneumatiques ou des lits de camp de vos enfants. Il n'est pas agréable de dormir, 7, 10 ou 15 jours à même le sol !

Prévoyez également un sac de couchage adapté à la taille de votre enfant ainsi qu'une paire de bottines et des vêtements en suffisance et adaptés à tous les temps.

Référez-vous aux consignes reprises dans le dossier de camp

Nous vous rappelons aussi que les GSM ainsi que tout autre appareil électronique (jeux, Ipod....) sont interdits au camp.

Santé

Nous vous demandons de vérifier attentivement si votre enfant est en ordre de vaccin de tétanos : c'est très important vu les activités.

Pouvez-vous également, une semaine avant le départ au camp, vérifier les cheveux de votre enfant et faire immédiatement les traitements adéquats si nécessaire : **Les poux ne sont vraiment pas les bienvenus au camp !**

Les responsables des sections ainsi que le staff d'Unité restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire en toute discrétion.

Pour rappel, voici les noms et prénoms des animateurs responsables :

Baladins : Olivier Mortier

Lutins : Adrien Suys

Louveteaux : Tom Lafarge

Guides : Molly Poussart

Eclaireurs : Kevin Sys

Pionniers : Baptiste Verbruggen